

# Collectif de soutien aux enfants de sans papiers



Permanences : jeudi à partir de 18 h 00 - 10, rue Molière - 45000 Orléans

site : resf45.hautetfort.com

**22 février 2010**

## Communiqué

*« Je veux que la France soit aux côtés de celle à laquelle son frère interdit de se mettre en jupe. À chaque femme martyrisée dans le monde je veux que la France offre sa protection, en lui offrant la possibilité de devenir française. »*

Nicolas SARKOZY

## **LE PREFET DU LOIRET REFUSE DE PROTEGER UNE JEUNE LYCEENNE VICTIME DE VIOLENCES. PIRE ENCORE : IL AJOUTE SA PROPRE VIOLENCE EN L'EXPULSANT SANS DELAI ET SANS RESPECTER LE DROIT !**

Najlae a 19 ans. Elle est élève au lycée professionnel Dolto à Olivet (Loiret). Elle a été expulsée samedi 20 février vers le Maroc.

En 2005, pour échapper à un mariage décidé par son père, elle part chez son frère en France.

Ce frère la maltraite régulièrement. Mardi 16 février, les violences atteignent un degré extrême et Najlae se réfugie chez la mère d'une amie d'internat.

Le jeudi 18 février, Najlae dépose au commissariat de Montargis une main courante afin de signaler qu'elle a été à plusieurs reprises frappée par le frère avec qui elle vit. Elle a un gros hématome à l'œil, le nez enflé, des hématomes importants sur le dos, l'épaule, la cuisse, la main. Elle présente un certificat médical avec une Incapacité Totale de Travail de 8 jours.

Le vendredi 19 février au matin, elle se décide à porter plainte contre son frère à la gendarmerie de Château-Renard. Les gendarmes lui conseillent de récupérer ses affaires chez son frère et l'y accompagnent un peu plus tard. Ils en profitent pour prendre son passeport et la placent en garde à vue à 15 h 30. Vers 23 h, elle est transférée à la gendarmerie de Montargis. A ses amis inquiets, les gendarmes ne veulent même pas dire à quel endroit elle se trouve.

C'est à 4 heures du matin que Najlae appelle ses amis pour leur apprendre qu'elle prendra l'avion pour Casablanca à 7 H 35 où elle arrive en fin de matinée.

Najlae ne veut pas retrouver sa famille au Maroc car elle sait qu'elle est destinée à être mariée à un cousin.

Tout dans cette affaire est ignoble. Du début à la fin les droits humains ont été bafoués. Il n'y a pas de mots assez forts pour qualifier ceux qui ont pris ces décisions. Car Najlae avait le droit de saisir la justice pour les violences subies, elle avait le droit de contester le refus de séjour du préfet devant le tribunal administratif : en précipitant son expulsion, le préfet lui a volé ces droits.

Il est vrai que ce sont les mêmes qui avaient déjà envoyé un nourrisson de quelques jours en rétention et qu'ils sont bien connus pour essayer d'expulser les femmes victimes de violences en s'appuyant systématiquement sur les témoignages de leurs bourreaux.

Cette fois, la gendarmerie et la préfecture font courir le bruit que Najlae ne voulait pas porter plainte ! Alors pourquoi serait-elle allée à plusieurs reprises à la gendarmerie ? Les autorités cherchent à se couvrir alors qu'elles sont en tort et qu'une jeune fille est brisée dans son élan et menacée par sa famille !

**Najlae doit revenir en France le plus vite possible et reprendre ses études.  
La justice doit donner suite à sa plainte.  
Najlae doit pouvoir vivre sa vie de femme comme elle en a décidé.  
ET La France doit la protéger !**

Contact sur ce dossier :  
HAUCHERE François 06 72 37 41 00  
Ségolène PETIT 06 74 91 94 11